## REPUBLIQUE DU BENIN

## PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET Nº 2002-034 DU 04 FEVRIER 2002

Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

## CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 2001;
- VU le Décret N° 2001-170 du 07 Mai 2001 portant composition du Gouvernement.

## DECRETE

Article 1er: Pour compter du lundi 04 au 22 février 2002, Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles sera chargé de l'intérim de Monsieur Luc-Marie Constant GNACADJA, Ministre de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme.

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 04 février 2002

Le Président de la République Chef de l'Etaí, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliation: PR 6 – AN 4- CS 2- CC 2-HAAC2 – PM 4 – MEHU 4 – MAEC 4 – SGG 4 – AUTRES MINISTERES 16 – DEPARTEMENTS 6.